

## **COMMUNE D'ARDOIX**

### **CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 JANVIER 2019 A 19 H 30**

#### **- COLLECTE ORDURES MENAGERES : IMPLANTATION CONTENEURS SEMI-ENTERRES PAR LES SERVICES DE L'AGGLO**

Le Conseil Municipal décide de maintenir le nombre d'îlots soit 5 aux lieux-dits suivants :

- Chamas avec un conteneur semi-enterré,
- Aux Matrons avec deux conteneurs semi-enterrés,
- A Cormes avec un conteneur semi-enterré,
- Au Centre du village Est (Place de la courtine) avec deux conteneurs semi-enterrés,
- Au Centre du village Ouest (Rue de la Libération, sous le dépôt communal) avec

deux conteneurs semi-enterrés et une extension de cette zone prise dans le terrain communal du dépôt.

Trois colonnes de tri sont prévues sur chaque îlot.

Cette décision sera transmise à Annonay Rhône Agglo afin de définir l'emplacement exact des conteneurs notamment au niveau de la Place de la Courtine.

#### **- PEDT ET PLAN MERCREDI /CLUB ADOS PRESENTE PAR LE CENTRE DE LOISIRS DE ROIFFIEUX**

A la suite de l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires en juillet 2017, les familles ont exprimé aux communes le besoin d'organiser la prise en charge de leurs enfants le mercredi. Familles Rurales a ouvert une structure sur Roiffieux (salle de la Garde) les mercredis afin de répondre à ce besoin pour les enfants de la maternelle aux CM2 (dans le cadre du plan « mercredi »). Trois enfants de la commune ont participé à ce temps périscolaire en 2018.

Le montant à prendre en charge s'élève à 328.51 €.

Il existe également un centre de loisirs à Roiffieux dans lequel 22 enfants d'Ardoix ont participé en 2018. Il est ouvert tous les jours pendant les vacances.

Au niveau financier, le centre de loisirs coûte chaque année, pour la commune, environ 1 100 € dont 60 % sont pris en charge par le contrat enfance jeunesse.

Concernant le PEDT, c'est un document qui détermine un objectif éducatif avec les obligations de chacune des parties pour la gestion du centre qui accueille les enfants. Les cinq communes concernées (Ardoix, Quintenas, Saint Alban d'Ay, Saint Romain d'Ay et Roiffieux) s'engagent à financer la structure d'accueil collectif à hauteur de sommes calculées en fonction notamment de la fréquentation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le PEDT et de signer la convention de gestion des mercredis 2018/2019.

Concernant le club ados (pour les jeunes de 12 à 17 ans), il a pour but de développer des actions en direction des jeunes. L'AFR dispose d'un mini-bus pour récupérer les jeunes dans la commune qui ne peuvent se déplacer. Les horaires sont en principe de 14 h à 21 h.

Les activités principales sont autour des jeux avec une ou deux sorties pour les vacances. Des veillées sont également organisées.

Sur 2018, des actions menées par les jeunes ont permis de récolter de l'argent qui a servi à financer une semaine en camp à moindre coût pour chaque participant et qui a connu un vrai succès.

Les élus reconnaissent l'utilité publique des actions menées par le centre de loisirs et pour ces jeunes autour de valeurs de bases importantes.

En 2018, deux jeunes d'Ardoix ont participé à ces animations.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au club ados et de signer la convention correspondante.

#### **- AMENAGEMENT TRAVERSEE DE CHAMAS**

Antoine Gaches fait le compte-rendu des travaux en cours : quelques aménagements sont à effectuer par la commune à savoir la suppression de haies au croisement de routes et leur remplacement par un mur sur une hauteur d'un mètre. Un abri bus va être réalisé par les employés communaux. Une haie sera également arrachée avec réfection d'un mur sur une hauteur de 1.80 m avec une autorisation de réaliser un trapèze supplémentaire. Une clôture sera démolie par rapport à un mur existant. Trois ouvrages électriques vont être déplacés. Un parking de quatre voitures va être créé de l'autre côté de la voie. Des arbres sont à supprimer ou à replanter. Des négociations ont eu lieu avec des riverains afin de préserver une ligne droite et de même largeur au niveau de la voie douce. Un ancien ilot qui se serait situé sur la voie douce est supprimé ce qui permettra une droiture totale de la voie douce. 5 lampadaires à leds avec baisse d'intensité seront mis en place ainsi qu'un radar pédagogique solaire. A ce jour, la collecte des eaux pluviales du hameau de Chamas est achevée. Les lignes téléphoniques et électriques vont être enfouies uniquement à proximité du hameau.

#### **- SYSTEME DE VIDEO PROTECTION**

Alexis RISSOAN informe que l'audit est à présent terminé et qu'il convient de faire réaliser une étude pour aboutir à un cahier des charges (ce dernier permettra de solliciter les entreprises de vidéoprotection au niveau du matériel et des travaux).

La société Scopélec qui assure également les travaux de vidéoprotection et qui fournit le matériel peut faire cette étude gratuitement sans engagement. Le Conseil Municipal valide cette démarche.

Ensuite, il conviendra de consulter des sociétés afin d'obtenir des estimations tarifaires.

#### **- BATIMENTS COMMUNAUX**

##### **- PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOT COMMUNAL ET BUVETTE**

La société Archipolis traite deux dossiers de permis de construire : celui du dépôt communal et de la buvette. Ces documents sont nécessaires, avec les estimatifs tarifaires, pour demander la subvention de l'Etat (la DETR) avant le 15/02/2019.

Ces projets seront présentés au prochain conseil municipal avec un chiffrage détaillé.

##### **- INSTALLATION D'UN CABINET INFIRMIER**

Catherine Desfonds fait part de la disponibilité du local de l'orthophoniste qu'occupait Laura Lhoussaine. Elle informe que des infirmiers libéraux vont s'installer dans ce lieu.

Ce cabinet infirmier (qui ouvrirait ses portes le 1<sup>er</sup> avril 2019) assurerait une permanence d'une heure tous les matins et le reste de ses interventions s'effectueraient à domicile.

Un rendez-vous sera fixé prochainement avec l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) pour avoir de plus amples informations par rapport au centre de soins existant.

#### **- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Alexis Rissoan fixe la prochaine commission associations au vendredi 22 février afin d'examiner toutes les demandes de subvention annuelles qui sont parvenues. Toutefois, vu le peu de demandes reçues, il demande qu'une relance soit effectuée auprès de toutes les associations.

#### **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :**

Le lundi 11 février 2019 à 20 heures.